

ASSEMBLEE DE LA FSF DU 8 DECEMBRE 2008

RESOLUTION

L'Assemblée générale des Associations « perdantes » de la FSF réunie le 8 décembre 2008 à Lausanne

- a pris acte du contenu de la séance de négociation du 4 décembre 2008;
- considère que des avancées ont eu lieu mais que celles-ci sont insuffisantes et que subsistent de très larges incertitudes.

Dès lors, l'Assemblée générale des Associations « perdantes » de la FSF:

- appelle le Conseil d'Etat à procéder immédiatement au réexamen des fonctions sur la base du cahier des charges et en cohérence inter-départementale;
- appelle les Associations qui le peuvent à mettre en oeuvre les mesures de lutte prévues lors de l'Assemblée générale du 25 novembre 2008;
- redéfinira ces mesures de lutte en fonction du calendrier et de l'avancée des réexamens;
- se réunira à nouveau pour prendre acte du résultat des réexamens à une date que les négociateurs jugeront opportune;
- appelle l'ensemble des associations membres de la FSF à se joindre à la manifestation du 10 décembre 2008 (à la Caroline à 17h30) sous les mots d'ordres:
 - Réenclassement des dévalorisés;
 - Pleine indexation.

L'Assemblée générale des Associations perdantes de la FSF mandate les négociateurs à tout mettre en oeuvre pour obtenir le maximum du processus de réexamen et mandate la FSF à porter la présente résolution à la connaissance du Conseil d'Etat.

Lausanne, le 8 décembre 2008